DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ
LES HÔPITAUX DE SUISSE
GLI OSPEDALI SVIZZERI

Secrétariat de projet MHS
Conférence suisse des directrices
et directeurs cantonaux de la santé
Speichergasse 6
3000 Berne 7

E-mail: hsm@gdk-cds.ch

Lieu, date	Berne, le 15 juin 2015	N° direct	031 335 11 13
Interlocuteur	Martin Bienlein	E-mail	martin.bienlein@hplus.ch

Réévaluation du domaine de la chirurgie viscérale complexe hautement spécialisée

Mesdames et Messieurs,

Nous vous remercions pour votre invitation à prendre position sur la procédure susmentionnée. La présente réponse se base sur une enquête auprès de nos membres.

H+ soutient l'organisation d'une procédure en deux temps pour les consultations relatives au rattachement d'un domaine à la MHS ainsi qu'à l'attribution de prestations, comme le demandait le Tribunal administratif fédéral. Pour les demandes d'attribution, il est cependant nécessaire que les critères et leur importance soient connus. La question de savoir si un hôpital ou une clinique déposera une demande d'attribution n'est guère pertinente pour cette première étape.

Nous ne comprenons pas pourquoi la CIMHS ne fait pas reposer sa réévaluation sur une base de données. Selon la décision d'attribution du 10 septembre 2013, des données sont censées être disponibles dans la statistique SSCV/AQC des services, qui doit pouvoir être consultée pour les nouveaux rattachements et attributions. Cela permettrait de rendre compréhensibles les critères proposés. A l'avenir, nous vous prions de publier au préalable toutes les données possibles et déjà relevées sur les cas et sur les critères.

De façon générale, l'affectation d'une prestation médicale au régime de la MHS devrait avoir une valeur ajoutée pour les patients. Et cette dernière devrait être démontrée.

H+ ne se prononce pas sur les critères concrets de rattachement. Les réponses de nos membres montrent cependant que, dans l'ensemble, un trop grand nombre de prestations sont rattachées. Nous vous prions dès lors instamment de tenir compte des réponses de nos membres. Pour l'attribution, il convient de prendre en considération un horizon temporel plus long pour le respect des critères, car les hôpitaux et les cliniques ont déjà beaucoup investi pour ces traitements.

Concernant les exigences posées aux différentes institutions, nous vous demandons par ailleurs de veiller à ce que les certifications et registres éventuels apportent une plus-value manifeste, restent simples et peu bureaucratiques. Ils devraient reposer sur des structures d'enregistrement des données existantes et uniformes dans les hôpitaux et être valables pour toutes les décisions MHS. Des procédures de reconnaissance lourdes et coûteuses, nécessitant des banques de

données différentes pour chaque mandat de prestation MHS, auraient pour conséquence de limiter artificiellement la possibilité de briguer de tels mandats, respectivement d'en augmenter fortement le coût. Ce d'autant plus que la durée des mandats est à chaque fois limitée.

Nous vous remercions de votre attention.

Avec nos meilleures salutations

Bernhard Wegmüller
Directeur